

# Devenir aide-soignant.e, c'est possible



Anticiper est  
le maître mot  
d'une intégration  
facilitée

Ainsi, il est essentiel d'anticiper votre année et de définir le plus rapidement possible votre plan d'accompagnement personnalisé pour vous assurer la réussite de votre formation jusqu'à l'obtention du diplôme d'autant que la formation est courte.



Vous êtes en situation de handicap ou vous présentez des problèmes de santé, n'hésitez pas à en parler. Le référent handicap de l'institut est là pour vous accompagner dans la réussite de votre diplôme.

Contacts :

EMPLACEMENT Contacts

EMPLACEMENT LOGO  
INSTITUT

En situation de handicap,  
vous souhaitez devenir

Aide-soignant.e

# C'est possible !



## Pourquoi anticiper la mise en place de mesures d'accompagnement ?

Les études d'aide-soignant sont **courtes et se déroulent sur un rythme soutenu** avec une alternance de cours théoriques et de stages qui demande de savoir **vite s'adapter**.

Fonction des conséquences du handicap, pour organiser au mieux ces temps et éviter les échecs en formation, **il vous appartient de contacter le référent handicap de l'IFAS** pour qu'il puisse identifier vos besoins et mettre en place un plan d'accompagnement adapté.

Vous pourrez bénéficier des aménagements nécessaires tels que :

- Le temps majoré pour les épreuves écrites
- La composition sur ordinateur
- L'adaptation des supports pédagogiques
- L'aménagement de la formation
- ...

**Conseil :** Si vous bénéficiez d'aménagements pendant votre scolarité, n'hésitez pas à en parler dès votre rencontre avec le référent handicap de l'IFAS, cela ne fera qu'accélérer le processus d'accompagnement.



## A savoir

La Loi engage les employeurs comme les centres de formation à agir pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le souci de **limiter les ruptures entre la formation et l'emploi**.

### Les étapes



## de l'accompagnement

1. S'assurer **d'avoir bien compris l'environnement et les attendus du métier** au regard de sa situation de handicap.
2. Être déclaré **apte** par le médecin agréé tant à **l'exercice du métier qu'aux exigences du référentiel de compétences**.
3. Prendre RDV avec le référent handicap de l'institut pour **définir ensemble les dispositifs d'accompagnement**.
4. Tester les mesures d'accompagnement **pendant les cours et les stages**.
5. **Faire un point régulier et au besoin réévaluer** avec le référent handicap de l'institut votre situation.

## Témoignage



*« C'est quand j'ai accepté mon handicap que tout a changé. Depuis, j'ai été accompagnée, suivie, encouragée, et aujourd'hui je suis fière de réussir ma formation et d'être bientôt aide-soignante. Il est important de parler de son handicap pour pouvoir obtenir l'accompagnement dont on a besoin, et être aidé par ses camarades de classe. »*

Annaëlle, Elève Aide-soignante